

MAUGES COMMUNAUTÉ
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 26 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à 18h30, les conseillers de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » légalement convoqués, se sont réunis au siège de Mauges Communauté, salles Loire et Moine, Commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges, sous la présidence de Monsieur Didier HUCHON, Président.

Étaient présents :

BEAUPREAU-EN-MAUGES : Franck AUBIN – Annick BRAUD – Thérèse COLINEAU – Philippe COURPAT – Marie-Ange DÉNÉCHÈRE – Sonia FAUCHEUX – Régis LEBRUN – Olivier MOUY – Didier SAUVESTRE.

CHEMILLÉ-EN-ANJOU : Hervé MARTIN – Sophie BIDET-ENON – Corinne BLOCQUAUX – Anne-Rachel BODEREAU – Pascal CASSIN – Brigitte LEBERT – Luc PELÉ – Yann SEMLER-COLLERY.

MAUGES-SUR-LOIRE : Gilles PITON – Jean BESNARD – Christophe JOLIVET – Marie LE GAL – Nadège MOREAU.

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE : Christophe DOUGÉ – Benoît BRIAND – Isabelle HAIE – Danielle JARRY – Sylvie MARNÉ – Serge PIOU – Denis RAIMBAULT.

ORÉE-D'ANJOU : André MARTIN – Isabelle BILLET – Émilie BOUVIER – Philippe GILIS – Guylène LESERVOISIER – Céline PIGRÉE – Ludovic SÉCHÉ.

SÈVREMOINE : Didier HUCHON – Claire BAUBRY – Richard CESBRON – Jean-Michel COIFFARD – Geneviève GAILLARD – Chantal GOURDON – Paul NERRIÈRE.

Nombre de présents : 43

Pouvoirs : Céline BONNIN donne pouvoir à Chantal GOURDON – Catherine BRIN donne pouvoir à Claire BAUBRY – Mathieu LERAY donne pouvoir à Corinne BLOCQUAUX – Claudie MONTAILLER donne pouvoir à Nadège MOREAU.

Nombre de pouvoirs : 4

Étaient excusés : Christelle BARBEAU – Yannick BENOIST – Céline BONNIN – Catherine BRIN – Mathieu LERAY – Claudie MONTAILLER.

Nombre d'excusés : 6

Secrétaire de séance : Olivier MOUY.

Délibération N°C2025-03-26-09

Budgets primitifs 2025.

EXPOSÉ :

Madame Chantal GOURDON, Conseillère déléguée et 13^è membre du Bureau expose :

La proposition budgétaire pour l'exercice 2025 s'inscrit dans les orientations débattues lors de la séance de Conseil communautaire du 26 février 2025, et, dans ce cadre, elle s'ordonne logiquement au plein exercice des compétences transférées.

Le projet de budget primitif pour l'année 2025 présenté dans son détail ci-après est, au plan technique, organisé en dix nomenclatures, appelées « budget » qui, chacune, satisfont aux normes en vigueur pour la gestion des services publics, qu'ils soient à caractère administratif, industriel et commercial, ou encore les deux à la fois. Cette structuration budgétaire correspond à la nature des compétences relevant de notre Communauté d'agglomération et s'ordonne donc au projet politique défini et arrêté en 2015, dans le cadre de la refonte des collectivités locales du territoire.

À noter que le projet de budget primitif est établi sans reprise des résultats 2024 et antérieurs, et donc sans inscription des restes à réaliser concernant les travaux engagés comme les crédits réservés au programme local de l'habitat ou appels à projets.

S'il est indispensable d'adopter une lecture par budget pour des raisons tant comptables que juridiques, il convient, toutefois, de ne pas conférer à la séparation entre budgets, une acceptation stricte. En effet, le budget principal et autour de lui, les neuf budgets annexes, attestent ensemble de la situation financière globale de la Communauté d'agglomération. Et, bien plus encore, pour certains budgets annexes, en particulier ceux dont tout ou partie des activités sont à caractère administratif, la relation avec le budget principal demeure essentielle notamment pour ce qui concerne la consolidation de leurs recettes.

Cette vision d'ensemble a d'ailleurs prévalu pour présenter le rapport d'orientations budgétaires sur lequel le Conseil communautaire a débattu lors de sa séance du 26 février 2025. Il a ainsi permis de saisir de la structuration globale budgétaire de la Communauté d'agglomération.

Une nouvelle démarche s'est ouverte en 2021 avec l'adoption d'une feuille de route pour couvrir la période 2021-2030. Ce projet politique revêt une dimension stratégique, avec des lignes directrices, et une dimension opérationnelle, avec des plans d'actions.

Le projet de budget primitif 2025 traduit, par ses orientations, la 4^{ème} année de mise en œuvre de la feuille de route. Il développe :

1. Un ambitieux programme de développement local comprenant :
 - a. La poursuite du projet SYNERGIE avec notamment une programmation globale sur le site et l'accompagnement de la montée en puissance du centre de formation ;
 - b. Plateforme alimentaire territoriale : finalisation du programme (modèle économique, logistique, bâtiment, portage juridique) ;
 - c. Une étude de définition de la stratégie foncière économique ;
 - d. Zones d'activités : réalisation des travaux de requalification de la ZI de la Courbière – Saint-Macaire-en-Mauges (commune de Sèvremoine) ; réalisation des travaux et commercialisation de l'extension de la ZA des Couronnières par concession à Alter – Liré (commune d'Orée-d'Anjou) ;
 - e. Bâtiment éco : définition d'un programme de reconquête de l'espace « fertil'Eveil » sur la ZAE Anjou Actiparc – Beaupréau (commune de Beaupréau-en-Mauges) ; construction d'un hôtel d'entreprises dans un espace à densifier sur la ZAE de la Boulaye – Saint-Pierre-Montlimart (commune de Montrevault-sur-Èvre) ;
 - f. Emploi – formation : Poursuivre les RDV de l'Emploi en place et l'étendre sur la commune de Sèvremoine ; Conforter et entretenir le réseau de RH d'entreprises en constitution (réussite des animations « atelier RH ») ; découverte des métiers : 2025, année de consolidation de l'opération Eclore avant tout déploiement sur l'ensemble du territoire ;
 - g. Le déploiement de la feuille de route sur le tourisme en investissant des projets structurants (tourisme fluvial, débord de Loire) et des événements importants ;
 - h. L'intensification de la production d'énergie renouvelable avec l'accent mis sur la solarisation des bâtiments et des espaces publics notamment, en accord avec la trajectoire actualisée en 2024 ;

- i. La structuration de l'accompagnement « économie circulaire – transition », en s'appuyant notamment sur Synergie et les acteurs de ces filières et notamment la création du showroom.
2. Des politiques d'aménagement structurantes, en particulier :
- a. Arrêt du SCOT ; la mise en place des indicateurs de suivi du SCoT ; a mise en œuvre et le fonctionnement de l'observatoire foncier ;
 - b. Etude de préfiguration du prochain PLH ; poursuite des OPAH – RU ;
 - c. Déploiement des PEM, mise en œuvre des actions expérimentales, schéma vélo ; financement du covoiturage.
3. Pour les politiques de solidarités et d'animations territoriales, est mis en œuvre :
- a. Lancement du contrat local de santé mentale avec mise en place de la maison des adolescents ;
 - b. Poursuite des actions du CLS (appel à projet prévention, formation Urbanisme favorable à la santé...) ;
 - c. Réflexion sur la mise en œuvre d'un plan d'attractivité médicale ;
 - d. Nouveau schéma départemental des gens du voyage, qui va nécessiter des moyens plus importants afin d'impulser le projet social et de suivre les réalisations ;
 - e. Quatrième édition Soli'Mauges ;
 - f. Poursuite des actions du CLIC et du CLH ;
 - g. Le suivi des appels à projet patrimoine, le lancement d'études de faisabilité sur le centre de conservation et réflexion autour du site de Champtoceaux (commune d'Orée-d'Anjou) ;
 - h. Le second appel à projet pour les musiques actuelles ; Lancement du GIP café culture avec un évènement fédérateur à l'automne 2025 ;
 - i. Scènes de pays : renouvellement du label Scène Conventionnée d'Intérêt National
 - j. Lancement d'une démarche d'accessibilité des spectacles à différentes formes d'handicaps ;
 - k. Lancement du contrat local d'éducation artistique ;
 - l. L'intensification des travaux exploratoires du CPT autour des parcours de vie, de l'eau et de l'habitat ;
 - m. La mise en œuvre du plan d'action de la démarche relation habitants avec l'aménagement de l'accueil.
4. Une forte ambition pour la préservation de la ressource en eau, avec :
- a. L'amplification des travaux de sécurisation de la digue de Loire ;
 - b. Projet d'extension de la STEP de Beaupréau et Chemillé, travaux GEPU (Valanjou, La Varenne), Schéma Directeur Eau Potable ;
 - c. GEMAPI : Programme global de fiabilisation de la digue de Montjean, début des travaux phase 2 ; initier des actions amitieuses à l'interface gestion des eaux pluviales / GEMAPI (pour lutter notamment contre les désordres liés au ruissellement, expérimenter (déconnexion des plans d'eau, ...)) ;
 - d. Le pilotage de la trajectoire eau potable en résonance avec les projets de réhabilitation de l'usine de Montjean-sur-Loire avec la mise en œuvre de la part fixe.
5. Pour la transition écologique :
- a. Organisation des 15ème Rencontres Nationales des territoires à Energie Positive, second appel à projet transitions ;
 - b. Politique des déchets : Mise en service de la déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine (commune de Sèvremoine), démarrage des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Melay (commune de Chemillé-en-Anjou) et Beaupréau (commune de Beaupréau-en-Mauges).

Dix (10) budgets sont soumis à l'examen :

- Le budget principal n°450 ;
- Le budget annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ;
- Le budget annexe n°452 « Zones d'activités économiques » ;
- Le budget annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » ;
- Le budget annexe n°454 « Mobilités » ;
- Le budget annexe n°455 « Scènes de Pays » ;
- Le budget annexe n°456 « Eau potable » ;

- Le budget annexe n°457 « Assainissement collectif » ;
- Le budget annexe n°458 « Assainissement non collectif » ;
- Le budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales ».

Budget principal :

Au sein du budget principal sont retracés :

- **L'ensemble des dépenses de personnels, pour 9 850 000.00 € :**

SERVICES GÉNÉRAUX :

Administration générale :	1 597 812,00 €
Communication :	186 750,00 €

PÔLE DÉVELOPPEMENT :

Économie, Agriculture, énergies renouvelables :	553 020,00 €
-------------------------------------------------------	--------------

PÔLE ANIMATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES :

Solidarités / Santé :	482 950,00 €
Culture / Scènes de Pays / Patrimoine :	469 548,00 €
IdéÔ Mauges - Conseil Prospectif Territorial :	83 420,00 €

PÔLE AMÉNAGEMENT :

Habitat / Urbanisme :	299 900,00 €
Instruction au droit des sols :	740 000,00 €
<i>Montant faisant l'objet d'une participation des communes pour service mutualisé.</i>	
Mobilités :	495 550,00 €
SIG / Aménagement numérique :	169 100,00 €

PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Collecte et traitement des déchets :	753 250,00 €
Stratégie écologique et animation territoriale :	82 350,00 €

PÔLE GRAND CYCLE DE L'EAU :

Assainissement collectif :	2 140 850,00 €
SPANC :	384 150,00 €
Eau potable :	372 200,00 €
Eau pluviale :	965 600,00 €
GEMAPI :	73 550,00 €

Ces dépenses de personnels sont reprises à hauteur de 5 511 710,00 € aux budgets annexes suivants, en remboursement du budget principal :

PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Budget annexe 451 « Collecte et traitement des déchets » :	753 250,00 €
------------------------------------------------------------------	--------------

PÔLE AMÉNAGEMENT :

Budget annexe 454 « Mobilités » :	495 550,00 €
-----------------------------------------	--------------

PÔLE ANIMATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES :

Budget annexe 455 « Scènes de Pays » :	326 560,00 €
----------------------------------------------	--------------

PÔLE GRAND CYCLE DE L'EAU :

Budget annexe 456 « Eau potable » :	372 200,00 €
Budget annexe 457 « Assainissement collectif » :	2 140 850,00 €
Budget annexe 458 « SPANC » :	384 150,00 €
Budget annexe 459 « GEMAPI et eaux pluviales » :	1 039 150,00 €

- **Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante, ainsi réparties :**

SERVICES GÉNÉRAUX :

Services généraux et communication :	4 852 088,00 €
--------------------------------------------	----------------

Dont :

- Participation au SDIS :
- Indemnités et frais de mission des élus :

2 583 588,00 €

640 800,00 €

PÔLE DÉVELOPPEMENT :

Développement économique : 2 325 850,00 €

Dont :

Prise en charge du budget « Zones d'activités économiques » : 1 283 600,00 €

Pour l'entretien des zones, l'équilibre des opérations financières et les charges (foncier) afférentes.

Prise en charge du budget « Bâtiments d'activités économiques » : 799 200,00 €

Subventions aux associations et organismes de droit privé : 100 000,00 €

Emploi / Formation : 414 800,00 €

Dont :

Subventions aux associations et organismes de droit privé : 244 000,00 €

Forma Clé, Mission locale, IFTO, Eclaircie pour action Mobil'Izi.

Agriculture / Alimentation : 198 571,00 €

Dont :

Partenariats Chambre d'Agriculture : 41 184,00 €

Etude juridique pour la plateforme alimentaire territoriale : 42 000,00 €

Subventions aux associations et organismes de droit privé : 69 537,00 €

Partenariat CPIE, Festi'élevage, CIAP49, Vivre au Pays, GABB Anjou, Nouvelles filières.

Tourisme : 867 525,00 €

Dont :

Contrat de prestation Ôsez'Mauges : 810 000,00 €

Débord de Loire et tourisme fluvestre : 39 525,00 €

PÔLE ANIMATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES :

Solidarités / Santé : 507 750,00 €

Outre les charges générales du service, sont provisionnés :

Pour le Centre Local du Handicap : 34 000,00 €

Pour le Centre Local d'Information et de Coordination : 25 350,00 €

Pour le Conseil Local de Santé Mentale : 32 000,00 €

Pour le Contrat Local de Santé : 204 000,00 €

Comportant le plan d'attractivité médicale : 149 000,00 €

Subventions aux associations et organismes de droit privé : 126 000,00 €

Dont :

40 000,00 € pour la Maison des ados ;

20 000,00 € de soutien aux projets innovants ;

30 000,00 € d'appels à projet pour l'axe prévention ;

16 000,00 € France Horizon / DOSMI ;

9 000,00 € de partenariat CPIE – Détection du Radon.

Culture et patrimoine : 1 063 260,00 €

Comportant, en particulier :

La subvention d'équilibre au budget « Scènes de Pays » : 680 760,00 €

Soutien aux porteurs de festivals : 100 000,00 €

Le Contrat Local à l'Éducation Artistique : 50 000,00 €

Appel d'offres pour la restauration du patrimoine : 50 000,00 €

Étude de faisabilité d'un centre de conservation : 25 000,00 €

Terrains d'accueil des gens du voyage : 236 520,00 €

Dont :

Contrat de prestations de service pour la gestion des sites : 157 120,00 €

Entretien des sites : 35 000,00 €

Fluides (eau, électricité) : 21 000,00 €

PÔLE AMÉNAGEMENT :

Habitat et urbanisme : 1 149 711,00 €

Sont provisionnés :

Pour l'habitat : 414 511.00 €

Dont :

Etude du PLH n°2 : 100 000.00 €

Subvention PLH pour accueil des gens du voyages : 195 240.00 €

Subvention aux associations et organismes de droit privé : 101 671.00 €

ADIL, Alisée, CREHA Ouest.

Pour l'urbanisme : 704 200.00 €

Dont :

Création de l'Etablissement Public Foncier Local : 640 000.00 €

Mobilités : 3 194 399.59 €

Dont la subvention d'équilibre au budget annexe n°454 « Mobilités » de 3 176 299.59 €. Les autres dépenses, correspondant aux frais du service, font l'objet d'une participation du budget annexe en remboursement.

Instruction du droit des sols : 120 394.00 €

Dont 49 000.00 de contrat de maintenance/hébergement du logiciel métier. L'ensemble de ces charges est compensé par les communes dans le cadre de la mutualisation du service.

SIG / Aménagement numérique : 72 250.00 €

Dont :

Participation au SMO pour l'aménagement numérique : 30 000.00 €

Fonctionnement élaboration plan corps de rue simplifié : 17 000.00 €

Maintenance/hébergement du logiciels métier : 7 150.00 €

PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Gestion des déchets : 68 500.00 €

Montant correspondant aux frais du service, faisant l'objet d'une participation du budget annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets » en remboursement.

Stratégie écologique et animation territoriale : 500 600.00 €

Dont :

Organisation TEPOS : 115 000.00 €

Nouvel appel à projets : 200 000.00 €

Partenariat Alisée : 59 000.00 €

PÔLE GRAND CYCLE DE L'EAU :

Assainissement collectif : 451 850.00 €

Montant correspondant aux frais du service, faisant l'objet d'une participation du budget annexe n°457 « Assainissement collectif » en remboursement.

Assainissement non collectif (SPANC) : 28 700.00 €

Montant correspondant aux frais du service, faisant l'objet d'une participation du budget annexe n°458 « Assainissement non collectif » en remboursement.

Adduction en Eau Potable : 17 000.00 €

Montant correspondant aux frais du service, faisant l'objet d'une participation du budget annexe n°456 « Eau potable » en remboursement.

Eaux pluviales : 2 504 400.00 €

Dont, 2 452 400.00 € de subvention d'équilibre au budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales ». Les autres dépenses correspondent aux frais du service remboursés par ce même budget annexe.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : 5 200.00 €

Montant correspondant aux frais du service, faisant l'objet d'une participation du budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales » en remboursement.

- **Les atténuations de produits :**

L'atténuation de produits, pour 9 314 668.00 €, comprend :

Les attributions de compensation :	7 588 606.00 €
Le FNGIR :	1 726 062.00 €

- **Les investissements :**

Le projet de budget principal 2025 ne présente pas d'investissements majeurs.

Montant des investissements programmés : 1 462 380.00 €

Dont :

Travaux locaux administratifs : 624 000.00 €

Terrain d'accueil des gens du voyage : 300 000.00 €

Aménagement du parking de La Loge : 200 000.00 €

Mobilier et matériel informatique : 146 380.00 €

- **Le remboursement de la dette :**

La dette du budget principal reste négligeable.

Elle se compose de trois emprunts pour un capital initial de 6 253 288.75 € et un capital restant dû de 5 405 913.90 €.

Sont budgétisés :

En remboursement du capital : 370 000.00 €

En intérêts de la dette : 198 680.00 €

- **Les ressources fiscales et les dotations :**

Développées dans le rapport sur les orientations budgétaires, les ressources fiscales sont en partie substituée par différentes compensations suite à la baisse de 50% en 2021 des bases de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dites industrielles, puis la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Par ailleurs, Mauges Communauté ne prélève pas de taxe foncière ou d'habitation.

Les ressources fiscales inscrites au budget principal s'élèvent à 10 191 000.00 €.

Elles comprennent au chapitre 73 :

La CFE : 7 425 000.00 €

La TA FNB : 121 000.00 €

Les IFER : 1 440 000.00 €

La TASCOM : 1 205 000.00 €

Le chapitre 73 comprend par ailleurs :

Le bénéfice du fonds FPIC à Mauges Communauté : 3 300 000.00 €

L'attribution de compensation due par la commune d'Orée-d'Anjou : 231 412.00 €

Les compensations s'élèvent quant-à-elles à 10 666 804.00 €.

Comptabilisé au chapitre 73 :

Compensation CVAE : 6 614 804.00 €

Comptabilisé au chapitre 74 :

DCRTP : 152 000.00 €

Autres allocations : 287 000.00 €

La Dotation Globale de Fonctionnement est également comptabilisée au chapitre 74. Elle comprend :

La dotation d'intercommunalité : 3 041 000.00 €

La dotation de compensation : 3 777 200.00 €

- **Autres principales recettes :**

Remboursement de frais (personnels et services) par les services annexes : 6 172 610.00 €.
Remboursement des communes pour le service ADS : 860 394.00 €

Équilibres budgétaires :

Le financement des actions programmées en 2025, fait apparaître un suréquilibre de fonctionnement de 829 843.14 €.

Le projet de budget affecte ce suréquilibre à la section d'investissement, l'autofinancement global des investissements, comprenant les amortissements nets, s'élevant à 1 399 170.41 €.

Les investissements sont par ailleurs réalisés avec un recours à l'emprunt de 171 516.16 €.

BUDGET PRINCIPAL		
Fonctionnement		Investissement
D	Charges de fonctionnement	38 116 767 €
	<i>Dont atténuation de produit</i>	<i>9 314 668 €</i>
	<i> charges de personnel</i>	<i>9 850 000 €</i>
	<i> subventions d'équilibre aux BA</i>	<i>8 392 360 €</i>
	<i> participation au SDIS</i>	<i>2 583 588 €</i>
	<i> subventions</i>	<i>1 410 458 €</i>
R	<i> contribution établissements publics</i>	<i>838 240 €</i>
	Opérations d'ordre (section à section)	598 832 €
	Recettes de fonctionnement	39 515 937 €
	<i>Dont fiscalité</i>	<i>10 191 000 €</i>
	<i> compensation fiscalité</i>	<i>10 866 804 €</i>
	<i> DGF</i>	<i>6 818 200 €</i>
D	<i> FPIC</i>	<i>3 300 000 €</i>
	<i> remboursement par BA</i>	<i>6 172 610 €</i>
	Opérations d'ordre (section à section)	29 505 €
Équilibre de fonctionnement		
D	Autofinancement	829 843 €
Équilibre d'investissement		
R	Autofinancement	829 843 €
	Emprunt	171 516 €

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Ce budget est à caractère industriel et commercial. En conséquence, il est soumis au principe de l'autonomie budgétaire.

L'articulation du budget est présentée dans le tableau ci-dessous. Sont à prendre en compte :

Dette :

La dette du budget de gestion des déchets est structurée en 6 emprunts, pour un capital initial de 10 603 641.84 €, et un capital restant dû de 8 857 245.97 €.

Sont budgétisés :

- En remboursement du capital : 522 000.00 € ;
- En intérêts de la dette : 190 000.00 €.

Équilibres budgétaires :

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 146 618.00 €.

Ce déficit est compensé par l'inscription d'une recette supplémentaire.

La reprise à intervenir des résultats 2024 permettra d'annuler cette recette supplémentaire.

La section d'investissement du budget est équilibrée par l'emprunt, 2 818 320.77 €.

À noter que la reprise à intervenir des résultats 2024 devrait permettre d'annuler ce recours à l'emprunt.

BUDGET GESTION DES DECHETS			
Exploitation		Investissement	
D	Charges d'exploitation	14 233 110 €	Investissements programmés
	<i>Dont sous traiteuse générale</i>	<i>5 141 800 €</i>	<i>Dont programme "déchèteries"</i>
	<i>participation syndicat traitement</i>	<i>7 101 950 €</i>	2 822 570 €
R	<i>Charges de personnel</i>	<i>789 250 €</i>	<i>2 176 985 €</i>
	Opérations d'ordre (section à section)	545 000 €	Emprunt (remboursement capital)
			522 000 €
R	Recettes d'exploitation	14 612 742 €	Opérations d'ordre (section à section)
	<i>Dont redevance incitative</i>	<i>10 851 120 €</i>	18 750 €
	<i>subvention des écoorganismes</i>	<i>2 985 550 €</i>	Recettes d'investissement
R	<i>vente de matériaux</i>	<i>670 000 €</i>	<i>- €</i>
	Opérations d'ordre (section à section)	18 750 €	Opérations d'ordre (section à section)
			545 000 €
Équilibre d'exploitation		Équilibre d'investissement	
D	Recette d'exploitation suppl.	146 618 €	R Emprunt
			2 818 320 €

Budgets annexes « Zones d'activités économiques » :

L'articulation du budget est présentée dans les tableaux ci-dessous. Sont à prendre en compte :

PARTIE AMÉNAGEMENT (gestion de stocks) :

Dette :

La dette du budget des zones d'activités économiques est structurée sur 2 emprunts, pour un capital initial de 4 324 927.43 €, et un capital restant dû de 3 032 067.42 €.

Sont budgétisés :

- En remboursement du capital : 368 400.00 € ;
- En intérêts de la dette : 44 150.00 €.

Recettes des ventes :

Les ventes des terrains en 2023 sont prévues à hauteur de 2 025 000.00 €.

À noter une reprise au bilan de la zone d'activité de Chemillé, pour 1 000 000.00 € en 2025.

Subvention du budget principal :

Pour l'équilibre des opérations financières, est inscrit en recette une subvention du budget principal de 368 400 €

Équilibre budgétaire des opérations de stocks :

Les opérations de stock dégagent un excédent en section d'investissement de 1 392 140.00 €.

Ce suréquilibre permet d'autofinancer, en partie, les opérations de renouvellement de voirie des zones. Il viendra, lors de la reprise des résultats, diminuer le déficit du budget.

BUDGET ZONES		
CRÉATION ET EXTENTION DES ZONES (GESTION DES STOCKS)		
Fonctionnement		Investissement
D	Charges de fonctionnement Dont extension et création de zones	1 632 860 € 1 588 710 €
D	Opérations d'ordre (section à section) Variation de stock Virement équilibre op. financières	3 393 400 € 3 025 000 € 368 400 €
R	Recettes de fonctionnement Vente de terrains aménagés Retour concessionnaire	3 025 000 € 2 025 000 € 1 000 000 €
R	Opérations d'ordre (section à section)	1 632 860 €
Équilibre de fonctionnement		Équilibre d'investissement
R	Subvention du budget principal	368 400 €
		Suréquilibre permettant le gros entretien des zones
		1 392 140 €

PARTIE GESTION ET ENTRETIEN DES ZONES :

Équilibre budgétaire de la gestion et de l'entretien des zones :

L'équilibre budgétaire de la gestion et de l'entretien des zones, en fonctionnement, est assuré par une subvention du budget principal de 915 200.00 €.

En investissement, les opérations de renouvellement de voirie, sont financées par l'excédent dégagé par les opérations de stock, 1 392 140.00 €, et un emprunt de 1 657 860.00 €.

BUDGET ZONES		
GESTION ET ENTRETIEN DES ZONES		
Fonctionnement		Investissement
D	Charges de fonctionnement Dont entretien paysager et de voirie	915 200 € 800 000 €
D	Opérations d'ordre (section à section)	- €
R	Recettes de fonctionnement	- €
R	Opérations d'ordre (section à section)	- €
Équilibre de fonctionnement		Équilibre d'investissement
R	Subvention du budget principal	915 200 €
		Emprunt
		1 657 860 €

Budget annexe « Bâtiments d'activités économiques » :

L'articulation du budget est présentée dans le tableau ci-dessous. Sont à prendre en compte :

Dette :

La dette du budget des bâtiments d'activités économiques est structurée en 7 emprunts, pour un capital initial de 7 467 123.92 €, et un capital restant dû de 4 774 024.97 €.

Sont budgétisés :

- En remboursement du capital : 540 120.00 € ;
- En intérêts de la dette : 136 000.00 €.

Équilibres budgétaires :

La section d'investissement est équilibrée par un recours à l'emprunt pour 2 483 877.00 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une subvention du budget principal, à hauteur de 799 200.00 €.

BUDGET BÂTIMENTS					
Fonctionnement		Investissement			
D	Charges de fonctionnement	570 400 €	D	Investissements programmés	2 809 650 €
	<i>Dont taxes foncières</i>	<i>163 000 €</i>		<i>Dont hôtel d'entreprise St Pierre M.</i>	<i>700 000 €</i>
	énergie, électricité	91 300 €		aménagements SYNERGIE	1 170 000 €
	entretien des bâtiments	50 000 €		plate forme alimentaire territoriale	500 000 €
	signalétique / promotion SYNERGIE	26 000 €		Emprunt (remboursement capital)	540 120 €
Opérations d'ordre (section à section)		700 000 €	Cautionnement		15 000 €
R	Revenu des immeubles	379 200 €	R	Opérations d'ordre (section à section)	92 000 €
	Opérations d'ordre (section à section)	92 000 €		Dettes acquéreurs	272 900 €
Équilibre de fonctionnement				Équilibre d'investissement	
R	Subvention du budget principal	799 200 €	R	Emprunt	2 483 870 €

Budget annexe « Mobilités » :

Ce budget à caractère industriel et commercial peut faire l'objet d'un financement par subvention du budget principal pour le service de transport scolaire, restant service public administratif, et par application du Code du transport pour les autres services.

L'articulation du budget est présentée dans les tableaux ci-dessous. Sont à prendre en compte :

SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE :

Dette : (Pas de dette)

Équilibres budgétaires :

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est assuré par une subvention de 2 883 808.59 € du budget principal.

La section d'investissement s'équilibre par un emprunt de 28 500.00 €, dont le recours sera supprimé lors de la reprise des résultats.

BUDGET MOBILITE					
TRANSPORTS SCOLAIRES					
Exploitation		Investissement			
D	Charges d'exploitation	7 566 413 €	D	Crédits d'investissement	45 000 €
	<i>Dont prestations de transport</i>	<i>6 984 363 €</i>			
	charges de personnel	395 550 €			
	Opérations d'ordre (section à section)	16 500 €		Opérations d'ordre (section à section)	- €
	Recettes d'exploitation	4 699 104 €		Opérations d'ordre (section à section)	16 500 €
R	<i>Dont recettes des familles</i>	<i>922 000 €</i>	R		
	subventions régionales	3 767 104 €			
Opérations d'ordre (section à section)		- €	Équilibre d'exploitation		Équilibre d'investissement
R	Subvention du budget principal	2 883 809 €	R	Emprunt	28 500 €

AUTRES SERVICES ET ACTIONS MOBILITES :

Dette : (Pas de dette)

Équilibres budgétaires :

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est assuré par une subvention de 292 491.00 € du budget principal.

La section d'investissement est équilibrée par un recours à l'emprunt pour 1 041 500 €. A noter que la reprise à intervenir des résultats 2024 devrait permettre d'autofinancer ces investissements par subvention complémentaire du budget principal.

BUDGET MOBILITÉ			
TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET ACTIONS MOBILITÉS			
Exploitation		Investissement	
D	Charges d'exploitation	1 054 632 €	
	<i>Dont prestations de transport</i>	<i>414 432 €</i>	
	<i> charges de personnel</i>	<i>100 000 €</i>	
	<i> subventions "vélo et co-voiturage"</i>	<i>235 000 €</i>	
R	<i> études</i>	<i>130 000 €</i>	
	Opérations d'ordre (section à section)	33 500 €	
	Recettes d'exploitation	795 641 €	
	<i>Dont titres de transport et locations</i>	<i>36 000 €</i>	
R	<i> versement mobilité</i>	<i>500 000 €</i>	
	<i> subventions régionales</i>	<i>172 626 €</i>	
	Opérations d'ordre (section à section)	- €	
Équilibre d'exploitation			Équilibre d'investissement
R	Subvention du budget principal	292 491 €	R Emprunt
			1 041 500 €

Budget annexe « Scènes de Pays » :

L'articulation du budget est présentée dans le tableau ci-dessous. Sont à prendre en compte :

Dette : (Pas de dette).

Équilibre budgétaire :

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est assuré par une subvention de 680 760.00 € du budget principal.

La section d'investissement s'équilibre par les amortissements.

BUDGET SCENES DE PAYS			
Fonctionnement		Investissement	
D	Charges de fonctionnement	1 045 660 €	
	<i>Dont charges de personnel</i>	<i>408 560 €</i>	
	<i> intermittents</i>	<i>82 000 €</i>	
	<i> programmation culturelle</i>	<i>630 100 €</i>	
Opérations d'ordre (section à section)		10 000 €	
R	Recettes de fonctionnement	374 900 €	
	<i>Dont billetterie et mécénat</i>	<i>225 000 €</i>	
	<i> subventions des partenaires</i>	<i>139 900 €</i>	
	Opérations d'ordre (section à section)	- €	
Équilibre de fonctionnement			Équilibre d'investissement
R	Subvention du budget principal	680 760 €	

Budget annexe « Eau » :

Ce budget est à caractère industriel et commercial. En conséquence, il est soumis au principe de l'autonomie budgétaire.

La gestion de la production et distribution d'eau potable (hors production d'eau potable par le SIDAEP Mauges Gâties), est un service concédé par Mauges Communauté à la société SAUR (contrat de concession effectif au 1er janvier 2022).

L'articulation du budget est présentée dans le tableau ci-dessous. Sont à prendre en compte :

Dette :

La dette du budget d'adduction en eau potable est structurée en 8 emprunts, pour un capital initial de 4 362 711.81 € et un capital restant dû de 2 717 331.27 €.

Sont budgétisés :

- En remboursement du capital : 247 000.00 € ;
- En intérêts de la dette : 70 710.00 €.

Équilibres budgétaires :

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 600 170.00 €. L'équilibre de la section est assuré par une inscription en dépenses imprévues, pour 120 000.00 €, et un provisionnement supplémentaire en investissement de 480 170.00 €.

La section d'investissement est équilibrée par le recours à l'emprunt pour 4 516 830.00 €.

BUDGET EAU POTABLE		
Exploitation		Investissement
D	Charges d'exploitation <i>Dont charges de personnel</i>	1 665 830 € 372 200 €
	Opérations d'ordre (section à section)	1 550 000 €
R	Recettes d'exploitation <i>Dont vente d'eau aux abonnés</i>	3 616 000 € 3 355 000 €
	Opérations d'ordre (section à section)	200 000 €
Équilibre d'exploitation		Équilibre d'investissement
D	Dépenses imprévues Marge pour amortissement	120 000 € 480 170 €
R	Emprunt	
	4 516 830 €	

Budget annexe « Assainissement collectif » :

Ce budget est à caractère industriel et commercial. En conséquence, il est soumis au principe de l'autonomie budgétaire.

L'importance des charges d'exploitation caractérise la gestion en régie de l'ensemble du service.

L'articulation du budget est présentée dans le tableau ci-dessous. Sont à prendre en compte :

Recettes du service :

Les recettes du service se composent de :

- La redevance « assainissement collectif » : 9 722 746.00 € ;
- Les participations au financement de l'assainissement collectif (PFAC) : 840 000.00 € ;
- La facturation des branchements : 480 000.00 € ;
- La facturation des conventions de rejets : 294 000.00 € ;
- Les contrôles d'assainissement (vente) : 431 797.00 € ;

Investissements :

Le programme d'investissement se réparti en 4 000 000.00 € pour les installations et 5 000 000.00 € pour les réseaux, dont 1 000 000,00 € pour répondre aux besoins lors des travaux engagés par les communes dans le cadre de leurs projets d'aménagement.

À noter que 600 500.00 € sont provisionnés pour l'achat d'outillage industriel.

Les branchements font l'objet d'un autofinancement de 480 000.00 € correspondant aux recettes perçus en fonctionnement de remboursement des habitants.

Dette :

Les emprunts du budget d'assainissement collectif, représentent une dette structurée en 41 contrats, pour un capital initial de 33 733 358.21 € et un capital restant dû de 25 485 931.96 €.

Sont budgétisés :

- En remboursement du capital : 1 486 000.00 € ;
- En intérêts de la dette : 787 455.38 €.

Équilibres budgétaires :

La section de fonctionnement présente un déficit de 2 749 781.38 €. Ainsi, l'équilibre de la section est obtenu par l'inscription d'une recette supplémentaire des services.

La reprise des résultats de fonctionnement 2024, présentant un excédent cumulé de l'ordre de 5 000 000.00 €, permettra de combler ce déficit lors de l'adoption des budgets supplémentaires.

La section d'investissement est équilibrée par l'emprunt à hauteur de 3 953 500.00 €. A noter que la reprise à intervenir des résultats d'investissement 2024 devrait permettre de supprimer ce recours à l'emprunt.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Exploitation		Investissement
D	Charges d'exploitation	9 733 324 €
	Dont sous traite générale	2 879 000 €
	entretien réseaux et bâtiments	1 022 040 €
	énergie et eau	1 020 000 €
R	Charges de personnel	2 140 850 €
	Opérations d'ordre (section à section)	4 980 000 €
	Recettes d'exploitation	11 763 543 €
	Dont redevance assainissement	9 722 746 €
	branchements (virement en invest.)	480 000 €
	Opérations d'ordre (section à section)	200 000 €
Équilibre d'exploitation		Équilibre d'investissement
D	Recette d'exploitation suppl.	2 749 781 €
R	Emprunt	3 953 500 €
	Investissements programmés	10 247 500 €
	Emprunt (remboursement capital)	1 486 000 €
	Opérations d'ordre (section à section)	200 000 €
	Subventions d'investissement	3 000 000 €
	Opérations d'ordre (section à section)	4 980 000 €
	Équilibre d'investissement	
	3 953 500 €	

Budget annexe « Assainissement non collectif » - SPANC :

Ce budget est à caractère industriel et commercial. En conséquence, il est en soumis au principe de l'autonomie budgétaire.

L'articulation du budget est présentée dans le tableau ci-dessous. Sont à prendre en compte :

Dette : (Pas de dette).

Équilibres budgétaires :

La section de fonctionnement présente un déficit de 11 730.00 €. Ainsi, l'équilibre de la section est obtenu par l'inscription d'une recette supplémentaire des services.

La reprise des résultats de fonctionnement 2024, présentant un excédent cumulé de l'ordre de 130 000.00 €, permettra de combler ce déficit lors de l'adoption des budgets supplémentaires.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Exploitation		Investissement	
D Charges d'exploitation	481 330 €	Crédits d'investissement	20 000 €
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>384 150 €</i>		
Opérations d'ordre (section à section)	1 000 €	Opérations d'ordre (section à section)	- €
R Recettes d'exploitation	470 600 €		
<i>Dont redevances d'assainissement</i>	<i>418 600 €</i>		
Opérations d'ordre (section à section)	- €	Opérations d'ordre (section à section)	1 000 €
Équilibre d'exploitation		Équilibre d'investissement	
R Recette d'exploitation suppl.	11 730 €	R Emprunt	19 000 €

Budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales » :

Il est précisé que les services retracés dans ce budget ne sont pas considérés comme des services industriels et commerciaux. Leur financement par une subvention d'équilibre du budget principal est donc possible.

L'articulation du budget est présentée dans les tableaux ci-dessous. Sont à prendre en compte :

GEMAPI :

Recettes du budget :

Le montant de la taxe sur les milieux aquatiques et la prévention des inondation, consacré au service est de 1 725 000.00 €.

400 000.00 € sont par ailleurs consacrés à l'entretien des infrastructures de protection des inondations, dans le cadre de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Dette : (Pas de dette).

Équilibres budgétaires :

La section de fonctionnement s'équilibre par le montant de la taxe GEMAPI.

La taxe dégage par ailleurs un suréquilibre de 758 470.00 € permettant l'autofinancement partiel des investissements.

La section d'investissement s'équilibre par un emprunt de 829 480.00 €.

Ce recours à l'emprunt sera annulé lors de la reprise des résultats 2024, soit un excédent cumulé de l'ordre de 1 400 000.00 €.

BUDGET GEMAPI ET EAUX PLUVIALES				
GEMAPI				
Fonctionnement		Investissement		
D Charges de fonctionnement	1 171 530 €	Investissements programmés	1 764 100 €	
<i>Dont participation syndicats bassin</i>	<i>897 500 €</i>	<i>Dont travaux EP Loire</i>	<i>1 479 500 €</i>	
<i>entretien terrains</i>	<i>50 000 €</i>	<i>travaux milieux aquatiques</i>	<i>240 600 €</i>	
<i>charges de personnel</i>	<i>73 550 €</i>			
Opérations d'ordre (section à section)	35 000 €	Opérations d'ordre (section à section)	- €	
R Recettes de fonctionnement	1 965 000 €	Subventions d'investissement	98 750 €	
<i>Taxe GEMAPI</i>		<i>FCTVA</i>	<i>42 400 €</i>	
Opérations d'ordre (section à section)	- €	Opérations d'ordre (section à section)	35 000 €	
Équilibre de fonctionnement		Équilibre d'investissement		
D Autofinancement	758 470 €	R Autofinancement	758 470 €	
			Emprunt	829 480 €

EAUX PLUVIALES :

Recettes du budget :

1 000 000,00 € de subvention du budget principal est inscrit suite à la diminution des attributions de compensation pour prendre en compte le transfert des charges de gestion des eaux pluviales.

Dette :

Les emprunts du budget de gestion des eaux pluviales, représentent une dette structurée en 2 contrats, pour un capital initial de 14 802 300 € et un capital restant dû de 14 677 171,24 €.

Sont budgétisés :

- En remboursement du capital : 371 000,00 € ;
- En intérêts de la dette : 470 600,00 €.

Équilibres budgétaires :

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 1 452 400,00 €, portant la subvention d'équilibre du budget principal à 2 452 400,00 €.

La section d'investissement s'équilibre par l'emprunt pour 6 882 000,00 €.

À noter que la reprise à intervenir des résultats 2023 devrait permettre de diminuer notablement le recours à l'emprunt, pour ramener celui-ci à environ 3 430 000,00 €.

BUDGET GEMAPI ET EAUX PLUVIALES					
EAUX PLUVIALES					
Fonctionnement			Investissement		
D	Charges de fonctionnement	2 725 400 €	Investissements programmés	8 482 000 €	
	Dont entretien des bassins d'orages	723 000 €			
	entretien des réseaux	200 000 €			
R	charges de personnel	965 000 €	D Emprunt (remboursement capital)	371 000 €	
	Opérations d'ordre (section à section)	600 000 €			
			Opérations d'ordre (section à section)	20 000 €	
R	Recettes de fonctionnement	1 853 000 €	FCTVA	1 391 000 €	
	Dont taxe GEMAPI	400 000 €			
	branchements (virement en invest.)	450 000 €			
R	subvention du Budget Principal	1 000 000 €			
	Opérations d'ordre (section à section)	20 000 €	Opérations d'ordre (section à section)	600 000 €	
Équilibre de fonctionnement			Équilibre d'investissement		
R	Subvention du budget principal	1 452 400 €	R	Emprunt	6 882 000 €

Le montant total des crédits, en dépenses et recettes, des budgets primitifs, principal et annexes, sont les suivants :

Budgets primitifs 2024	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des deux sections	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget principal 450	39 545 441,56 €	39 545 441,56 €	1 902 584,56 €	1 902 584,56 €	41 448 026,12 €	41 448 026,12 €
Budget annexe 451 « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	14 778 110,00 €	14 778 110,00 €	3 481 120,77 €	3 481 120,77 €	18 259 230,77 €	18 259 230,77 €
Budget annexe 452 « zones d'activités économiques »	5 985 610,00 €	5 985 610,00 €	5 268 640,00 €	5 268 640,00 €	11 254 250,00 €	11 254 250,00 €

Budget annexe 453 « bâtiments d'activités économiques »	1 270 400,00 €	1 270 400,00 €	3 856 070,00 €	3 856 070,00 €	5 126 470,00 €	5 126 470,00 €
Budget annexe 454 « mobilités »	8 671 045,00 €	8 671 045,00 €	1 159 500,00 €	1 159 500,00 €	9 830 545,00 €	9 830 545,00 €
Budget annexe 455 « Scènes de Pays »	1 055 660,00 €	1 055 660,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	1 065 660,00 €	1 065 660,00 €
Budget annexe 456 « Eau »	3 816 000,00 €	3 816 000,00 €	7 164 500,00 €	7 164 500,00 €	10 980 500,00 €	10 980 500,00 €
Budget annexe 457 « Assainissement collectif »	14 713 324,38 €	14 713 324,38 €	12 442 750,00 €	12 442 750,00 €	27 156 074,38 €	27 156 074,38 €
Budget annexe 458 « Assainissement non collectif »	482 330,00 €	482 330,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	502 330,00 €	502 330,00 €
Budget annexe 459 « GEMAPI et eaux pluviales »	5 290 400,00 €	5 290 400,00 €	11 049 850,00 €	11 049 850,00 €	16 340 250,00 €	16 340 250,00 €

Le Conseil communautaire :

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-4 à L.1612-7 et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mars 2025 ;

Considérant le projet de budgets primitifs pour l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE :

Article premier : D'approuver, à l'unanimité, le budget principal 2025 n°450, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	39 545 441,56 €	1 902 584,56 €	41 448 026,12 €
Recettes	39 545 441,56 €	1 902 584,56 €	41 448 026,12 €

Article 2 : D'approuver, à l'unanimité, le budget annexe n°451 « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	14 778 110,00 €	3 481 120,77 €	18 259 230,77 €
Recettes	14 778 110,00 €	3 481 120,77 €	18 259 230,77 €

Article 3 : D'approuver, à l'unanimité, le budget annexe n°452 « Zones d'activités économiques » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Zones d'activités économiques »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	5 985 610,00 €	5 268 640,00 €	11 254 250,00 €
Recettes	5 985 610,00 €	5 268 640,00 €	11 254 250,00 €

Article 4 : D'approuver, à l'unanimité, le budget annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Bâtiments d'activités économiques »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	1 270 400,00 €	3 856 070,00 €	5 126 470,00 €
Recettes	1 270 400,00 €	3 856 070,00 €	5 126 470,00 €

Article 5 : D'approuver, à l'unanimité, le budget annexe n°454 « Mobilités » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Mobilités »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	8 671 045,00 €	1 159 500,00 €	9 830 545,00 €
Recettes	8 671 045,00 €	1 159 500,00 €	9 830 545,00 €

Article 6 : D'approuver, à l'unanimité, le budget annexe n°455 « Scènes de Pays » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Scènes de Pays »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	1 055 660,00 €	10 000,00 €	1 065 660,00 €
Recettes	1 055 660,00 €	10 000,00 €	1 065 660,00 €

Article 7 : D'approuver, à l'unanimité, le budget annexe n°456 « Eau » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Eau »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	3 816 000,00 €	7 164 500,00 €	10 980 500,00 €
Recettes	3 816 000,00 €	7 164 500,00 €	10 980 500,00 €

Article 8 : D'approuver, à l'unanimité, le budget annexe n°457 « Assainissement collectif » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Assainissement collectif »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	14 713 324,38 €	12 442 750,00 €	27 156 074,38 €
Recettes	14 713 324,38 €	12 442 750,00 €	27 156 074,38 €

Article 9 : D'approuver, à l'unanimité, le budget annexe n°458 « Assainissement non collectif » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Assainissement non collectif »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	482 330,00 €	20 000,00 €	502 330,00 €
Recettes	482 330,00 €	20 000,00 €	502 330,00 €

Article 10 : D'approuver, à l'unanimité, le budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	5 290 400,00 €	11 049 850,00 €	16 340 250,00 €
Recettes	5 290 400,00 €	11 049 850,00 €	16 340 250,00 €

Le Président,
Didier HUCHON